

Priorité P - 1

432

Note BIO COM (75) 175 aux Bureaux nationaux

c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

REUNION DE LA COMMISSION

1. - Portugal

Le Président Ortoli et Sir Christopher Soames ont rendu compte de la réunion du Conseil à Dublin, le 26 mai. La Commission reconferme son intention de présenter au plus tôt au Conseil un document concernant des propositions spécifiques au sujet des relations CEE/Portugal. La discussion en Commission aura lieu, à ce sujet, le 11 juin.

2. - Politique régionale

M. Thomson a fait un exposé sur la situation actuelle dans la politique régionale, notamment le Fonds de développement régional. Il estime que les premières demandes de la part des pays membres pour des octrois du Fonds régional seront reçues avant la fin du mois de juillet, pour que les premières décisions puissent être prises en octobre et les paiements effectués avant la fin de l'année.

Le comité de gestion, présidé par la Commission, se réunira les 18 et 19 juin, et le Comité du Fonds, présidé par un haut fonctionnaire national (encore à désigner) et comprenant deux représentants de chaque Etat membre, se réunira pour la première fois les 30 juin et 1er juillet.

3. - Décisions de la Commission en liaison avec le secteur automobile

La Commission a été saisie ces derniers mois de plusieurs mesures nationales d'aides en faveur du secteur de l'automobile. Il s'agit plus précisément de mesures en faveur de la société Citroën en France, de la société British Leyland au Royaume-Uni et de mesures régionales destinées à faciliter un dégage ment de personnel du groupe Volkswagen en Allemagne.

Mesures françaises :

Il s'agit d'un prêt d'un milliard de FF accordé par l'intermédiaire du Fonds de développement économique et social, au taux de 9,75 %, pour une durée de 15 ans, soit aux conditions normales du Fonds, à la société Citroën en vue de faciliter son rapprochement avec la société Peugeot.

Mesures britanniques :

L'aide prévue en faveur de British Leyland est plus complexe dans la mesure où elle met en oeuvre d'ici 1978 un montant global de 900 millions de £ accordé à concurrence d'un plafond de 200 millions sous la forme d'une garantie financière complétée par une prise de participation majoritaire de 200 millions dans le capital de l'entreprise et d'un prêt à long terme de 500 millions au taux normal du marché.

Mesures allemandes :

Il s'agit d'actions régionales spécifiques destinées aux régions touchées par les dégage ments de personnel du groupe Volkswagen. Les moyens budgétaires mis en ..../.

oeuvre, étalés sur un programme de 3 ans, s'élèvent à 210 millions de DM.

La Commission a procédé à l'examen des mesures projetées en faveur de Citroën et de British Leyland. En matière d'octroi par les pouvoirs publics d'aides à une entreprise donnée, la politique constante suivie par la Commission a été de considérer qu'une telle intervention pouvait se justifier dans la mesure où elle est accordée à des entreprises dont la restructuration laisse présager qu'elles pourront, à terme, affronter à nouveau avec succès la concurrence. Des objectifs poursuivis et des moyens mis à la disposition des opérations Citroën et British Leyland, la Commission a conclu que celles-ci sont en accord avec le Traité. La Commission a dès lors considéré qu'elle n'avait pas d'objections à l'encontre de ces mesures dans leur ensemble.

La Commission a pris note de ce que les modalités pratiques des diverses étapes des restructurations projetées ne pourront être définies qu'au fur et à mesure de la réalisation du plan d'ensemble. Elle s'attend, par conséquent, à ce que les gouvernements français et du Royaume-Uni l'informent des modalités pratiques des différentes phases.

La Commission a d'autre part observé que les mesures prévues par les autorités allemandes ont pour but de remédier, par leur seul recours à des actions régionales spécifiques, à la situation sociale difficile qui s'est créée dans certaines régions à la suite des mesures de restructuration du groupe Volkswagen. L'entreprise en voie d'assainissement ne bénéficiera pas elle-même des aides publiques.

La Commission a donc informé les autorités allemandes qu'elle n'a pas d'objections à l'égard des mesures projetées. Elle a demandé aux autorités allemandes de lui soumettre annuellement un rapport sur les résultats atteints par le programme au cours de l'année écoulée.

#### 4. - Energie

Avant les vacances d'été, la Commission envisage de discuter et, dans la mesure du possible, d'adopter douze dossiers en matière d'énergie, dans les domaines général, charbon, hydrocarbures et nucléaire. Une note BIO séparée vous parviendra à ce sujet.

Amitiés

B. OLIVI

